

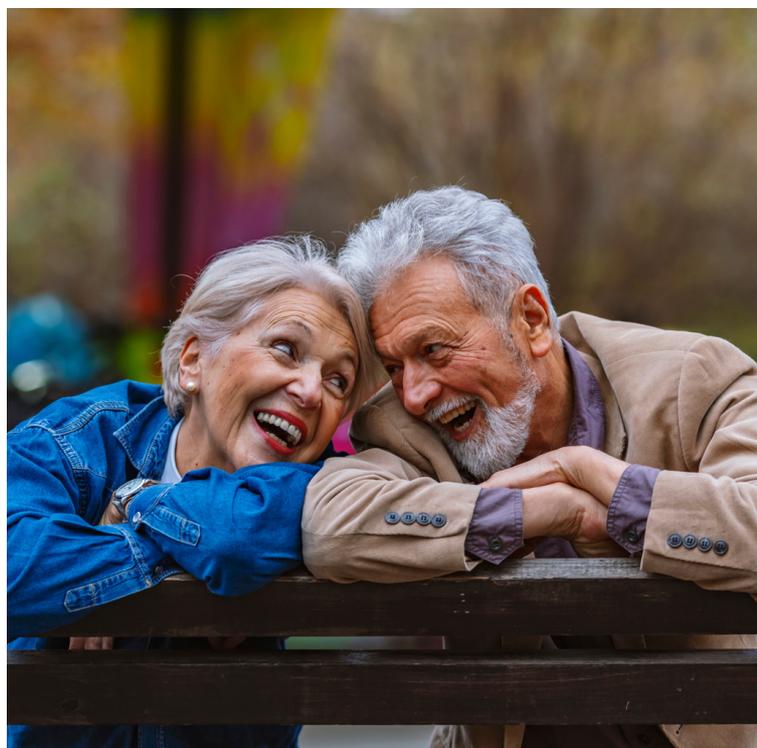


# PRÉPARER SON DÉPART À LA RETRAITE

## Être bien accompagné c'est important

Selon l'INSEE, l'espérance de vie à l'âge de 60 ans s'élève aujourd'hui à 27,3 ans pour les femmes et 22,7 ans pour les hommes. En moyenne, les français passent donc près d'un quart de siècle à la retraite, d'où l'importance d'être bien accompagné lors de la préparation de cette grande étape de la vie.

Effectuer sa demande n'est en effet pas un parcours de santé. Les caisses et organismes gestionnaires de retraite sont trop souvent saturés et dépourvus d'interlocuteurs privilégiés, ce qui accroît la lourdeur administrative de cette étape déjà très fournie : avant de demander la liquidation des droits, un minutieux travail de vérification du relevé de carrière, notamment, est nécessaire.



Car comme le souligne la Cour des comptes, une pension de retraite sur 6 comporte une erreur ayant une incidence sur le montant de la pension. Une proportion qui atteint une prestation sur 5 dans certaines régions, notamment en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France. Or les conséquences financières peuvent être non-négligeables à long terme lorsque l'erreur arrive au détriment du retraité, surtout lorsque l'on sait qu'un salarié voit en moyenne ses ressources baisser de 25% à la retraite.

Afin de vous éviter toute difficulté, nos conseillers retraite vous soulagent de l'intégralité des démarches administratives liées à la constitution de votre dossier. Après analyse de votre situation, ils vous prodigueront également des conseils en vue d'optimiser vos pensions.

## Notre accompagnement, qui sera adapté à votre situation personnelle, se fait en 5 étapes :

- **Rendez-vous d'informations** : nos experts retraite recueilleront vos informations afin de constituer votre dossier. L'objectif : définir les conditions de notre mission d'accompagnement, de la liquidation des régimes de base et complémentaires à l'analyse et la liquidation des contrats facultatifs mis en place au cours de votre activité.
- **Analyse de votre dossier** : l'étape consiste à récupérer et analyser votre relevé de carrière afin de valider votre passé professionnel, afin de quantifier le montant des pensions qui vous seront versées par vos différents régimes (de base, complémentaires et facultatifs). Durant l'analyse, nous axerons notre attention sur les leviers permettant de valoriser au maximum votre retraite.
- **Entretien de restitution** : la restitution a pour ambition de clarifier l'ensemble des modalités de votre départ en retraite, ainsi que le montant de l'ensemble des pensions que vous allez percevoir. Durant l'entretien, nous réfléchirons aux solutions qui vous permettront d'optimiser vos pensions.

**Questions clés** : votre revenu de remplacement sera-t-il à la hauteur de vos attentes ? Pouvez-vous bénéficier d'une retraite pour carrière longue ou d'un cumul emploi-retraite ? Sous quelles conditions ?

- **Constitution de votre dossier** : la mise en place du dossier administratif permet à nos experts d'être en possession de l'ensemble des documents nécessaires à la demande de liquidation auprès de vos différents régimes. Dans le cadre d'un accompagnement global, ils analyseront vos contrats de prévoyance, retraite, mutuelle santé, épargne salariale et assurance, qui peuvent être impactés lors de votre mise en retraite.

**Questions clés** : quid de votre mutuelle santé ? Quand et comment débloquer vos contrats de retraite supplémentaire et votre épargne salariale ? Comment utiliser à bon escient votre contrat d'assurance vie ?

- **Transmission aux caisses et suivi par nos conseillers retraite** : afin de vous soulager de lourdes démarches administratives, nos conseillers suivent et relancent vos régimes de base, complémentaires et supplémentaires. Lors de cette étape, nos experts vérifieront le montant de vos prestations en fonction de la réglementation qui encadre votre départ à la retraite, et procéderont, si nécessaire, aux rectifications.

**Questions clés** : quelle minoration/majoration pour votre régime complémentaire ? Vos régimes ont-ils bien pris en compte l'intégralité de votre carrière ?

## Point de vigilance



L'ensemble de cette prestation est réalisée selon l'environnement économique, juridique et fiscal en vigueur à la date de l'étude. Cette dernière ne pourra donc pas tenir compte d'éventuelles évolutions futures.

Votre étude peut toutefois être réactualisée à votre demande afin d'ajuster les informations et projections exposées. L'actualisation fera l'objet d'une nouvelle lettre de mission, et un nouveau devis concernant nos honoraires vous sera alors soumis.

- Nombre de trimestres validés et cotisés
- Nombre de points des caisses complémentaires
- Taux appliqué et salaire annuel moyen
- Décote / surcote
- Majoration pour enfants
- Retraite anticipée : carrière longue
- Période de chômage
- Pension de réversion
- Rachat de trimestres
- Cumul emploi retraite
- Retraite progressive
- Conditions de sortie des contrats facultatifs retraite
- Que devient mon contrat de prévoyance ?
- Dois-je modifier mon contrat frais de santé ?
- Conditions de sortie de l'épargne salariale

Siège Social : 21 Boulevard Pasteur 02200 SOISSONS

03.23.73.68.75

[ucpsgroupe@gmail.com](mailto:ucpsgroupe@gmail.com)

[ucps-france.com](http://ucps-france.com)